Image not found or type unknown

fermeture de compte joint en cas de refus du co-titulaire

Par **Nomis69**, le **16/02/2020** à **19:02**

Bonjour,

Mon ex-épouse refuse la clôture de notre compte-commun. Le compte a bien été transformé en M. ET Mme afin de limiter toutes dérives durant le divorce mais je souhaite, maintenant que le divorce est prononcé, sans appel, pouvoir le clôturer ou m'en désolidariser. Mais comment procéder sans l'accord du cotitulaire ?

Merci d'avance de vos réponses.

Par **Visiteur**, le **16/02/2020** à **22:34**

Bonjour
Mr ET Mme signifie que le compte est en indivision et que l'un des titulaires du compte ne peut pas faire d'opération qui ne soit pas expressément autorisée par l'autre.
C'est le résultat de la désolidarisation. Pour la résiliation, la demande doit être signée par tous les cotitulaires, au nom de la solidarité il n'y a pas d'autre solution...

https//www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2812

A part une action en justice bien entendu.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés